

<p><b>ENENSYS Technologies</b>  Société Anonyme  au capital de 1 942 843,75 €  Siège social : 4A, rue des Buttes  35510 CESSON SEVIGNE  452 854 326 RCS RENNES</p>	<p><b>ENENSYS TeamCast</b>  Société par actions simplifiée  au capital de 2 000 000 €  Siège social : 4A, rue des Buttes  35510 CESSON SEVIGNE  518 307 020 RCS RENNES</p>
--	--

## AVIS RELATIF AU PROJET COMMUN DE FUSION SIMPLIFIEE

### 1. Identité des sociétés participantes à l'opération

**Société absorbante :** ENENSYS Technologies, Société Anonyme au capital de 1 942 843,75 euros, dont le siège est 4A, rue des Buttes – 35510 CESSON SEVIGNE, immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 452 854 326.

**Société absorbée :** ENENSYS TeamCast, Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 2 000 000 euros, dont le siège est 4A, rue des Buttes – 35510 CESSON SEVIGNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 518 307 020.

### 2. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue

La valeur des éléments d'actif apportés est égale à 3 723 780 euros et la valeur des éléments du passif pris en charge est égale à 3 270 360 euros, soit un actif net apporté d'un montant de 453 420 euros.

Prime de fusion : Néant

Mali de fusion : - 346 580 euros.

### 3. Rapport d'échange des droits sociaux

Dans la mesure où elle détient 100 % du capital de la société ENENSYS TeamCast, Société absorbée (fusion simplifiée, article L. 236-11 du Code de commerce), la société ENENSYS Technologies, Société absorbante, n'augmentera pas son capital ; il n'a en conséquence pas été établi de rapport d'échange.

### 4. Date du projet commun de fusion – date et lieux de dépôts

Un exemplaire du projet de traité de fusion en date du 4 novembre 2022 a été déposé le 7 novembre 2022 auprès du Greffe du tribunal de commerce de RENNES sous le numéro 2022/16996 pour la société ENENSYS Technologies, Société absorbante.

Un exemplaire du même projet de traité de fusion en date du 4 novembre 2022 a été déposé le 7 novembre 2022 auprès du Greffe du tribunal de commerce de RENNES sous le numéro 2022/16995 pour la société ENENSYS TeamCast, Société absorbée.

L'opération prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les opérations de la société ENENSYS TeamCast depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société ENENSYS Technologies.

Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion, dans les conditions prévues par les articles L 236-14 et R 236-8 du Code de commerce devant le Tribunal de commerce de Rennes, dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion du présent avis.

Pour avis,

Pour ENENSYS Technologies,  
Société absorbante  
Monsieur Régis LE ROUX,  
Président Directeur Général

Pour ENENSYS TeamCast,  
Société absorbée  
Monsieur Régis LE ROUX,  
pour ENENSYS Technologies, Président